

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

GAZELCO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

MARS  
2014

70<sup>e</sup> année - n°3 - mars 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX [P402047] retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

## LA FABRIQUE DES PAUVRES

Aujourd'hui :  
200.000 sans emploi sous le seuil de pauvreté  
Demain :  
150.000 vont les rejoindre !  
Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :  
50.000 exclusifs définitives  
dont 30.000 en Wallonie !

DOSSIER P.4



**ÉDITO**  
SERVICES PUBLICS :  
L'heure d'un choix  
de société P. 3



**LE MOT QUI PUE**  
L'idéologie  
P. 7



**GAZELCO**  
Préavis de grève  
P. 9

## Paiement de la prime syndicale 2013

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété. Voici comment procéder.

Tout qui travaille dans un service public, qu'il soit statutaire ou contractuel, reçoit le formulaire de prime syndicale 2013 en janvier, février ou mars 2014. Le formulaire comporte deux parties. Dans la partie « à compléter par l'administration », vérifier si les données sont exactes. Dans la partie « à compléter par le membre du personnel », il faut obligatoirement indiquer le nom, l'adresse, la date de naissance et le numéro de compte IBAN (que l'on trouve à la rubrique B du formulaire de demande). Ne pas oublier de signer le formulaire ! Renvoyez-le ou donnez-le à votre délégué CGSP, au secrétariat de votre secteur ou au secrétariat de votre régionale intersectorielle **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014 !**

La prime syndicale 2013 sera réglée avant le 30 septembre 2014 et elle s'élève à 90 euros maximum. Même si vous avez reçu plusieurs formulaires de demande, un seul peut être introduit pour une même année de référence.

### Fin des duplicatas

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus donner de duplicatas (même si vous avez égaré le formulaire, ne l'avez jamais reçu ou s'il comporte des erreurs structurelles). Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous. :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2013 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

**Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2013 ! Suite aux dispositions légales relatives au paiement des primes syndicales, les formulaires de remplacement 2012 ne sont plus acceptés par la Commission des primes syndicales.**

## Bureau des femmes de la CGSP wallonne

### Les violences socio-économiques faites aux femmes

L'austérité touche de plein fouet les travailleurs. Au premier rang desquels, de nombreuses femmes vont subir tout particulièrement les licenciements, les reculs de la protection sociale, la régression de nos droits. Ces violences socio-économiques faites aux femmes seront analysées lors d'un Comité interrégional au sein duquel s'intégrera un colloque organisé par le Bureau des femmes de la CGSP wallonne.

Animé par Eddy Caekelberghs (RTBF), le débat s'organisera autour de trois intervenants principaux :

- Christine Vanden Daele (CADTM),
- Yves Martens (CSCE)
- et le Dr Dominique Roynet (ULB, Planning familial de Rochefort, Maison médicale Verte de Schaerbeek).

À l'issue du Comité, une motion de soutien aux camarades espagnoles dans leur combat contre l'interdiction de l'avortement sera proposée.

**Rendez-vous donc le 12 mars prochain dès 9h à la régionale CGSP de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41.**

## DANS NOS RÉGIONALES

### Charleroi

**Conférence : « Le wallon survivra-t-il au 21<sup>e</sup> siècle ? »**

La Commission intersectorielle des Pensionné(e)s a le plaisir de vous inviter le **3 avril à 10h**, à la CGSP, 42 rue de Montigny, à une conférence ayant pour sujet les langues régionales de Wallonie, présentée par le professeur Michel Francard, linguiste à l'UCL.

Renseignements : Alphonse Vanden Broeck au 0495/340 928 ou Jacques Maes au 0476/890 076

### Huy

**Conférence**

Dans le cadre du cycle de rencontres ATTAC, la Régionale recevra, le **5 mars à 19h30**, en ses locaux, Ricardo Petrella pour sa conférence « Vers une mondialisation humaine ».

### Liège

**Après-midi récréatif**

La Commission intersectorielle de la CGSP des Pensionnés et Pré-pensionnés de la Régionale de Liège organise une après-midi récréative le **4 avril à 14h30 au Trocadero**, rue Lulay, 6A à Liège. Au programme : la revue « Coup de balai ».

PAF : 10 €.

Inscriptions avant le 21 mars auprès des secteurs ou au secrétariat 04/221 97 66.

## SERVICES PUBLICS :

### L'heure d'un choix de société

Si ce n'était que de parler de l'emploi public, cette tribune n'aurait aucun sens. La diminution des effectifs de la fonction publique se fait de manière « soft », c'est-à-dire sans licenciement. Ceux qui partent sont, en général, assez heureux d'en avoir fini et ceux qui restent voient bien leurs conditions de travail se détériorer mais voient également leurs collègues du secteur privé connaître des sorts bien moins enviables.

Non, ce qui est en jeu est bien un choix de société ! Il s'opère sans débat démocratique et sans même qu'une majorité de citoyens ne s'en rende compte. Depuis des années, de mesures d'ajustements à la technique de la râpe, de contrôles budgétaires en *modernisation* de la fonction publique, les services publics servent de marge de manœuvre pour résoudre les contraintes budgétaires que se sont auto-imposés les responsables politiques européens. Certains le font par idéologie, les autres parce qu'ils ne voient plus d'alternatives. Cela révèle un choix de société.

#### Too big to fail

Il n'y a pas très longtemps, tout le monde s'accordait à expliquer que ce qui différenciait le service public du secteur privé était qu'un service public ne faisait jamais faillite, alors que le secteur privé, lui, prenait des risques et notamment celui de faire banqueroute. Quelle révolution discrète avons-nous connue ces dernières années ? Alors qu'aux Etats-Unis on sauvait les banques « *too big to fail* » à renforts de milliards de dollars, ils laissaient périr une métropole entière : Detroit.

N'était-elle pas « *too big to fail* » cette ville désormais fantôme, recroquevillée sur quelques quartiers sans plus d'accès aux services publics essentiels : écoles, hôpitaux, police, administration, voirie, etc. ?

Voilà donc l'intérêt général sacrifié sur l'autel de celui des nantis. Malheureusement, la crise n'est pas finie. Une nouvelle crise bancaire est non seulement possible mais hautement probable.

Poursuivre sur cette voie nous conduira à la barbarie, c'est-à-dire à l'abandon de tous les principes qui nous ont fait échapper à l'état de nature, à la cruauté d'un monde sans

autre loi que celle du plus fort ! Les classes moyennes se voient mises à contribution de manière excessive alors que les cadeaux fiscaux et les réductions de cotisations continuent d'inonder les entreprises et les riches. Cette politique approfondit la crise sociale et conduit irrévocablement à la rupture radicale avec ces politiques...

#### L'urgence écologique

L'impasse de ce système d'accumulation devient évidente. Aujourd'hui, ni les travailleurs ni l'environnement n'arrivent à supporter un productivisme à outrance qui les tue chaque jour un peu plus. L'intérêt général est devenu celui de tout notre écosystème. Prendre en compte à la fois les besoins humains et les limites de la planète implique de mettre en cause tout autant nos modes de production que nos modèles de pensée, pour ne pas dire nos pensées modelées autour de la seule consommation.

Transformer cet intérêt général en moyens collectifs est déjà au cœur des missions actuelles des services publics. Ils sont les mieux à même à pouvoir répondre aux défis et aux enjeux que représentent la finalité sociale de la production, la manière de produire et l'indispensable redistribution des richesses produites.

C'est donc bien vers des choix cruciaux que nous nous orientons. Les responsables de gauche ne peuvent rester au balcon ! Il est temps de se mobiliser, d'expliquer et de convaincre : oui une autre politique est possible, a fortiori si une majorité veut changer de système économique.

#### Nous sommes les 99 % !

Il est temps de faire des alliances ! Ils sont le 1 %, nous sommes les 99 % ! Encore faut-il que nous en soyons conscients et que nous voulions trouver les alliances pour que ces 99 % soient bien plus que l'addition d'individualités, mais un groupe humain, une classe sociale, celle des travailleurs, qui prennent en main leur destin.

Tous ensemble, le combat ne fait que commencer !

*Transformer l'intérêt général  
en moyens collectifs  
est au cœur des missions  
des services publics.*

# AU CHÔMAGE COMME AU TRAVAIL, CE GOUVERNEMENT FABRIQUE DES PAUVRES

*Notre camarade Daniel Richard, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB de Verviers, dénonce la catastrophe sociale qui se prépare*

La réforme du chômage a rendu son accès plus difficile pour les jeunes qui sortent de l'école. Elle a étendu le contrôle de la disponibilité – et les sanctions possibles – aux plus âgés, aux temps partiels, aux travailleurs affectés d'une incapacité de 33 %... En renforçant la dégressivité des allocations, elle a organisé de lourdes pertes de pouvoir d'achat pour des centaines de milliers de chômeurs.

Elle va exclure, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pas moins de 50 000 allocataires dont 35 000 en Wallonie.



Ces mesures sont totalement discriminatoires ! Alors que les femmes représentent moins de 50 % des chômeurs complets indemnisés, elles constitueront 66 % des exclus et... 80 % dans la catégorie des « chefs de ménage ». Les mères de famille monoparentale, prototype de la pauvreté chez nous, sont au cœur de la cible !

Ces mesures traduisent une volonté de « communaliser » la prise en charge d'une solidarité jusque-là assumée au niveau fédéral. Elles vont grever des finances communales déjà mal en point et noyer plus d'un CPAS. Tout ça pour quoi ? Des économies de bouts de chandelles. Pour mieux faire pression sur les conditions de travail et de rémunération des actifs. Pour satisfaire les fantasmes de la Commission européenne et de l'OCDE...

## Chômeur, citoyen hors zone

« *Je ne serai entière que lorsque j'aurai un travail* ». La sentence claque. Elle est formulée, à l'issue d'une formation, par une jeune femme. Ce sentiment d'incomplétude correspond à la froide analyse sur la place des « chômeurs » dans notre société.

Ils ne sont pas des travailleurs comme les autres : producteurs hors champ « mar-

chand », ils sont « sortis » ou exclus, du « marché de l'emploi ».

Ils ne sont pas citoyens comme les autres : ils sont des « sujets de droit » mais leur sort échappe de façon systématique aux débats parlementaires ; leurs conditions de vie sont dictées, « sous pouvoirs spéciaux » permanents, par arrêtés. Même le Conseil d'État considère cette situation comme « un abus de délégation de pouvoir »...

Ils ne sont pas salariés comme les autres : leur revenu est une allocation notamment financée au départ d'une partie « socialisée » du salaire des actifs. Ils sont l'objet de lourdes contraintes spécifiques ; leur reconnaissance et leur droit sont de plus en plus conditionnés. Ils portent notamment la charge de la preuve d'une « disponibilité » pour un marché qui ne leur fait pas de... place. Ainsi sont-ils forcés de faire la démonstration de leur recherche active de ce qui n'existe pas pour eux : de l'emploi...

Et les contrôles réguliers leur rappellent qu'il est interdit de se décourager face au silence des entreprises, sous peine de... sanctions.

***Les chômeurs sont forcés de faire la démonstration de leur recherche active de ce qui n'existe pas pour eux : de l'emploi...***

Ainsi, les chômeurs sont-ils bien sûr des adultes majeurs mais traités comme des mineurs sociaux.

Les sociétés civilisées ne consentent pas spontanément à de telles maltraitances. Elles doivent y être préparées par un travail de l'opinion dégradant la représentation de ceux que l'on destine à un « mauvais quart d'heure ».

Ainsi, les instruments de notre domination idéologique nous martèlent-ils

que le comportement des chômeurs expliquerait le chômage. Ainsi nous parle-t-on des « insuffisances de formation », des « pièges à l'emploi », des « fonctions critiques » et autres « pénuries »...

Alors que ces discours culpabilisateurs s'enracinent jusque dans les rangs des personnes stigmatisées elles-mêmes, il est urgent de montrer combien les mesures gouvernementales... ne visent pas à régler le problème du chômage.

## Les chômeurs ne sont pas la cause du chômage

L'économiste Michel Husson a révélé une corrélation forte entre un indice de financiarisation des entreprises non-

financières<sup>1</sup> et le taux de chômage dans l'Union européenne. Laurent Cordonnier, autre économiste, souligne l'importance de cette contribution<sup>2</sup>.

Le taux de financiarisation donne la mesure d'une ligne grossière des profits **qui ne sont pas réinvestis**. « C'est, en quelque sorte, explique Cordonnier, le traceur du régime d'accumulation financiarisée qui a voulu promouvoir le profit sans l'accumulation. Ce graphique montre une corrélation saisissante entre la financiarisation et le chômage. À ma connaissance, on n'a jamais pu observer un tango aussi serré, et peut-être aussi indécent, entre deux phénomènes économiques qu'on essaie de mettre en corrélation... Et pour en inférer une sérieuse causalité de l'un sur l'autre, de la financiarisation de l'économie au chômage, on a quand même derrière nous deux siècles d'une solide tradition qui explique que lorsque les revenus chôment entre les mains de leurs détenteurs, ils sont improductifs voire néfastes. Cette longue tradition va de Quesnay à Malthus, à Marx en passant par Keynes... ».

« Ce graphique de Michel Husson est sans doute une des choses les plus importantes à montrer en macroéconomie, depuis les 25 dernières années », conclut l'économiste de l'Université de Lille !

Il est donc évident que les arrêtés structurant la réforme du chômage ne règlent d'aucune manière le problème créé par cette financiarisation de l'économie.

### Pour une poignée d'euros ! Tout ça pour ça ?

S'il apparaît clairement que l'objectif du gouvernement n'était pas de réduire le chômage, quel a-t-il pu être ? Une impé-

rieuse nécessité de contraindre les budgets de la sécurité sociale ? L'hypothèse est difficile à soutenir : le budget total des allocations versées par l'ONEM se monte à quelque 7 milliards € alors que les réductions de cotisations sociales et les cadeaux fiscaux ont atteint en 2012 un niveau de... 10,8 milliards €.

La FGTB wallonne a montré que l'économie brute escomptée pour les finances publiques par cette hécatombe sociale qui se profile pour 2015 peut se chiffrer à quelques 460 millions !

Seuls les isolés et les chefs de ménage auront un droit quasi automatique au revenu d'intégration. L'économie nette doit dès lors être réduite à moins de 150 millions ; voire à moins de 125 millions d'euros si l'on prend retransche les recettes de TVA correspondant à une consommation totale des allocations... Et encore ! Nous ne prenons pas en compte les montants que les CPAS pourraient verser sous forme d'aide sociale (chèque mazout, colis alimentaires...) en compensation des pertes de revenus, ni les frais de personnel occasionnés par un évident accroissement de travail. Tout ça pour ça ! ?

En réalité, le gouvernement semble avoir surtout choisi de réformer le marché de l'emploi au départ du droit du/au chômage.

### Apurer le « marché » de l'emploi

Les conditions de travail et de rémunération sont soumises à une pression par l'activation de « l'armée de réserve des travailleurs », selon l'expression de Karl Marx. Un rapport du Conseil supérieur de l'emploi en 2004 en réactualisait l'idée : « L'existence d'une main-d'œuvre compétente et en nombre suffisant est [...]

*nécessaire pour éviter qu'apparaissent des tensions salariales qui, en se répercutant sur le coût du travail, fragiliseraient la position compétitive des entreprises opérant en Belgique ».*

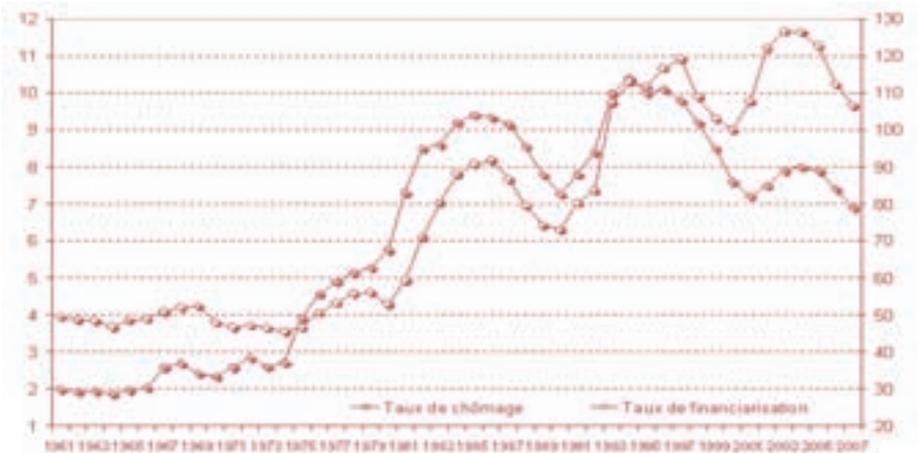
Soulignons toute l'importance de disposer d'une réserve de main-d'œuvre, certes « quantitativement » suffisante, mais également « qualitativement » compétente. Les études de la Fédération des CPAS de l'Union des villes et des communes de Wallonie soulignent combien les populations versées dans l'aide sociale par les exclusions du chômage sont les plus éloignées de l'emploi. Ces politiques d'activation ont donc, à l'évidence, un « effet d'épuration » de la main-d'œuvre disponible dans le chômage même...

La réforme s'inspire de la même philosophie. Elle va donc orienter vers les Centres publics d'action sociale les moins « adaptés » – qui seront présentés comme les moins « disponibles » – en reliftant, au passage, les statistiques. Cette stratégie va également désencombrer les couloirs de l'insertion socioprofessionnelle. La compétition sur ce marché pourra alors s'exprimer sans concurrence faussée...

L'équation du gouvernement sonne comme un calcul froid : moins de chômeurs, plus de pauvres, cela fait des travailleurs plus pauvres et des propriétaires d'entreprises heureux... Un rêve européen ? ■

**Une action dans chaque régionale le 10 mars prochain**

La FGTB wallonne appelle tous ses militants et tous ceux qui s'opposent à ces mesures injustes et inégalitaires à se mobiliser encore une fois, le 10 mars prochain. Des rassemblements seront organisés dans chacune des 9 régionales de la FGTB wallonne.



Financiarisation et chômage dans l'Union européenne 1961-2007

1. Michel Husson, *Un pur capitalisme*, Cahiers libres, Éditions Page deux, Lausanne, 2008. Cet indice est construit sur la différence entre l'excédent brut d'exploitation et la formation brute de capital, c.-à-d. en gros entre les bénéfices et les investissements d'une entreprise.
2. Laurent Cordonnier, *L'économie des Toambapiks. Une fable qui n'a rien d'une fiction*, Éd. Raisons d'agir, Paris, 2010.

## La Marche mondiale des Femmes



**L**a Marche mondiale des Femmes est une initiative qui a pour objectif de fédérer les femmes du monde entier autour de revendications communes. Elle a été créée en 1996 par la Fédération des femmes du Québec et rassemble aujourd'hui 6 000 groupes de 163 pays différents. La Marche mondiale articule son action autour de deux revendications majeures : éliminer la pauvreté et les violences faites aux femmes.

La Marche mondiale des Femmes prend son origine dans la marche pour « Du Pain et des roses » organisée au Québec en 1995 par la Fédération des femmes du Québec. Suite à cette action, dont la clôture avait rassemblé 15 000 personnes, l'organisation féministe avait fait pression sur le gouvernement autour de neuf revendications sur l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes. Fortes de leur succès, les femmes du Québec avaient souhaité partager leurs expériences avec d'autres femmes et élargir ainsi la portée de leur action collective.

### Une marche de plus en plus suivie

Lors des premières rencontres internationales de la Marche mondiale en 1998, 145 femmes de 65 pays avaient participé collectivement à la rédaction des 17 revendications qui furent adoptées une par une en séance plénière. Elles s'engagèrent également à organiser une marche mondiale en 2000 qui débiterait le 8 mars à l'occasion de la Journée internationale de la femme pour s'achever le 17 octobre lors de la Journée internationale pour l'éradication contre la pauvreté. Le mouvement était en marche et le nombre de pays et d'organisations qui allaient se joindre à la Marche n'allait cesser d'augmenter. Outre la poursuite des événements médiatiques internationaux comme la marche en 2000, et les rencontres de 2005 et 2010, l'association éphémère a décidé de s'établir en mouvement permanent et s'est ainsi doté de structures internationales et nationales, d'un plan d'action et d'une charte. Chaque document, fruit d'une construction collective, est discuté et écrit au niveau local

et national et voté lors des rencontres internationales. Chaque pays a également développé ses propres revendications précises en fonction de sa situation sociopolitique et des lois qui le gouvernent.

**La dette des gouvernements est envers les femmes et non les banques**

### Les femmes paient toujours plus

Ces dernières années, le mouvement articule ses actions sur

les effets de la crise économique sur les femmes avec ce slogan : « La dette des gouvernements est envers les femmes et non les banques ». En effet, les mesures d'austérité adoptées pour faire face à la crise du secteur financier et bancaire de 2008 ne cessent de creuser les inégalités entre les hommes et les femmes. Les restrictions sur le chômage poussent les femmes vers des emplois précaires caractérisés par des salaires bas et des conditions de travail pénibles. L'autonomie financière des femmes est fortement mise en péril, les plaçant soit dans une relation de dépendance financière vis-à-vis de leur conjoint, soit dans des conditions de pauvreté.

Les nombreuses coupes budgétaires dans les services publics aggravent le phénomène puisque, privées d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance ou des personnes âgées, les femmes sont contraintes de cesser de travailler.

En effet, lorsqu'un des deux conjoints doit cesser de travailler faute de services d'accueil, le choix se porte le plus souvent sur le plus bas salaire et donc, dans la plupart des cas, sur la femme.

### Lutter contre les violences socio-économiques faites aux femmes

À l'initiative de son Bureau wallon des femmes, la CGSP wallonne se joint à cette mobilisation et à celle de la campagne d'Acteurs des Temps Présents en organisant un colloque qui s'intégrera à un Comité wallon élargi ce mercredi 12 mars.

Lors de ce colloque, nous examinerons les violences socio-économiques faites aux femmes et leur place dans les mouvements de contestation. Une motion de soutien aux camarades espagnoles dans leur combat contre l'interdiction de l'avortement sera également proposée.

Cette matinée sera animée par Eddy Caekelberghs (RTBF) et enrichie par les interventions de Christine Vanden Daele (CADTM), Yves Martens (CSCE) et du Dr Dominique Roynet (ULB, Planning familial de Rochefort, Maison médicale Verte de Schaerbeek).

**Rendez-vous donc le 12 mars dès 9h à la régionale CGSP de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41.**



## L'idéologie

Entre Noël et Nouvel An, un feuilleton haletant est venu interrompre la trêve des confiseurs. Après le départ de Johnny Thijs de bpost, le ministre des Entreprises publiques a souhaité que l'État, actionnaire majoritaire, fixe des règles dans le domaine salarial. Cette sortie, visant simplement à dire que l'État souhaitait s'occuper de ce qui le regarde, a provoqué des cris d'orfraie du patronat, l'accusant de faire de... l'idéologie.

Souvent au cours des débats électoraux (et la campagne imminente n'y coupera pas), un bretteur tente et tentera de disqualifier les propos de son adversaire en lui assénant un vigoureux « *ce que vous dites est idéologique* ».

Ces deux illustrations montrent que ce recours au substantif ou à l'adjectif « signifie à la fois dans des énoncés fortement polémiques, 1° *partisan* (en regard des intérêts politiques d'un parti adversaire, 2° *démagogique* et 3° *anti-pragmatique* ou *idéaliste* (le mot ne renvoie plus à la réalité mais à une certaine rêverie dénoncée comme utopiste) »<sup>1</sup>. Le mot prend ainsi l'allure d'une invective commode. Cette dégradation du terme en une injure a pour effet de rendre impos-

sible toute solution contraire aux intérêts des dominants. Et en agissant de la sorte, l'idéologie dominante (selon le Larousse, la représentation de la réalité que la classe dominante s'efforce

### Marché des mots, mots du marché

d'imposer aux autres classes pour asseoir sa domination) cherche moins à idéaliser son règne qu'à diaboliser toute alternative et ce faisant, celle-ci essaie de nous convaincre de l'impossibilité d'un changement. Pour le dire autrement, ce nouvel obscurantisme tend à indiquer qu'il est interdit de sortir des clous sous peine d'adopter des positions idéologiques passées de mode.

*Ce nouvel obscurantisme tend à indiquer qu'il est interdit de sortir des clous.*



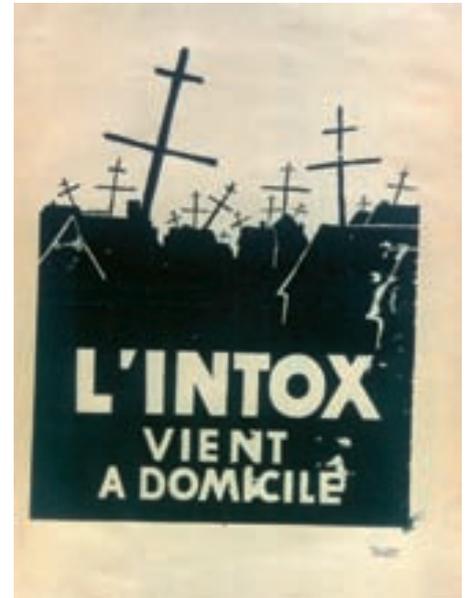
le pragmatisme se mue en une idéologie qui ne reconnaît d'autres lois que celles du marché. Or, le présent n'est pas éternel, ni le marché naturel.

Mais les tenants de cette vision des choses essaient d'imposer leur vocabulaire et de maintenir ainsi le discours politique dans un schéma de pensée dont l'évidence nous apparaît telle qu'on ne remet plus rien en question. Les discours qui ne correspondent pas au cadre du débat légitime ou jugé comme tel sont appelés à disparaître. Et c'est ainsi que le marché des mots tend à se réduire aux mots du marché ! Les tenants d'une alternative, contraints de s'en tenir à la réalité imposée, ne se définissent plus que par rapport aux présupposés domi-

nants. Car, dans ce cadre-là, le réalisme c'est accepter un problème dans les termes posés par l'adversaire, c'est lutter là où il propose que la lutte ait lieu. Or, « les mots et les idées qui se présentent comme une réalité neutre et objective alors qu'ils expriment les intérêts particuliers d'un groupe dominant portent un nom : idéologie »<sup>2</sup>.

### La pensée mal chaussée

Ladite idéologie produite dans les discours politiques et médiatiques clamant précisément la fin des idéologies, n'est pas neutre et par ailleurs suscite les questions suivantes : à n'adopter que des discours gestionnaires, peut-on arriver quelque part ? Peut-on encore discuter des fins ou se cantonne-t-on aux moyens ? Et par rapport à ces mots dévoyés dont fait partie l'idéologie, ne conviendrait-il pas de garder les mots de notre langage, de leur donner un



nouveau sens, de les critiquer, de pouvoir les utiliser sans être considérés comme des dinosaures. Il faut en finir avec le terrorisme langagier qui nous livre à nos adversaires : abdiquer dans le langage est une oppression intolérable : « les mots sont les chaussures de la pensée. Neufs, ils sont durs à l'esprit, mais leurs crampons tiennent la route. Vient le moment où ils vont bien, mais ils s'usent. L'étymologie s'éloigne. Les chaussures glissent, la pensée avec. La précision échappe. Il faut aller chez le cordonnier. Procéder à la restauration du sens étymologique ou changer de chaussures »<sup>3</sup>.

1. Jean-Pierre Bertrand, « idéologique » in *Les nouveaux mots du pouvoir*, Pascal Durand (dir.), Bruxelles, Aden, 2007, p. 271.

2. John Collins, « Terrorism » in John Collins/Ross Glover (dir.), *Collateral Language*, p. 157.

3. Jean-Claude Besson-Girard, *Decrescendo Cantabile, petit manuel pour une décroissance harmonique*, Parangon, 2005, p. 57.

## Accident du travail : les juges rappellent un principe important

Le service juridique de la CGSP est de plus en plus consulté par des affiliés, victimes d'accidents du travail, qui sont confrontés à des décisions de refus de reconnaissance de l'accident.



Ces décisions semblent s'inscrire dans un contexte général de crise et de limitation des dépenses de sécurité sociale – il y a en effet matière à s'interroger sur le fait de savoir si ce n'est pas dans un souci d'économie que ces décisions sont intervenues.

À titre d'exemples, la reconnaissance d'un accident du travail (ou sur le chemin du travail) avait été refusée dans les situations suivantes :

- ***Un délégué syndical avait été convoqué inopinément à une réunion par son supérieur hiérarchique. Au sortir de la réunion, il s'était effondré, victime d'une rupture d'anévrisme.***

Il avait demandé la reconnaissance des faits comme accident du travail. Celle-ci lui avait été refusée au motif que la réunion n'aurait rien eu de stressant.

- ***Un sapeur-pompier qui rentrait chez lui en train avait trébuché après avoir été déséquilibré par son matériel en descendant du train. Il s'était tordu la cheville et avait demandé la reconnaissance de ce fait comme accident sur le chemin du travail.***

Celle-ci lui avait été refusée au motif qu'il était seul au moment des faits et qu'il ne démontrait pas que l'accident avait bien eu lieu sur le chemin du travail.

- ***Une policière s'était tordu le bras dans le cadre d'exercices d'autodéfense.***

Elle avait demandé la reconnaissance de ces faits comme accident du travail. Celle-ci lui avait été refusée au motif que la séance d'exercices était une séance banale et qu'elle ne démontrait pas d'événement particulier à l'origine de sa lésion.

Dans les trois cas, la CGSP a soutenu un recours devant les juridictions du travail.

Les juridictions ont donné raison aux victimes dans chacun des cas.

En matière d'accident du travail, la victime doit prouver trois éléments :

1. L'accident doit survenir dans ou par l'exécution du contrat de travail.
2. Un événement soudain doit pouvoir être épinglé (c'est-à-dire que sa survenance doit pouvoir être déterminée dans le temps et dans l'espace).
3. Et il doit causer une lésion.

À partir du moment où ces trois éléments sont prouvés, la victime bénéficie d'une présomption de lien entre les trois. Cette présomption peut, certes, être renversée mais, en cas de doute, celui-ci profite à la victime.

En l'espèce dans chacun des trois cas ci-dessus, ce qui posait problème était la preuve de l'événement soudain.

La jurisprudence a ainsi confirmé qu'un simple geste banal accompli dans l'exercice de son travail peut constituer un événement soudain. Il n'est donc pas nécessaire de prouver la survenance d'un événement extraordinaire.

Il semble enfin bon de rappeler quelques démarches utiles en cas d'accident du travail :

- avertir votre responsable par écrit et déclarer l'accident le plus vite possible ;
- avertir votre délégué syndical ;
- consulter un médecin très rapidement ;
- le cas échéant, récolter les témoignages de personnes ayant assisté à votre accident.

En cas d'accident du travail ou face à une décision défavorable d'un employeur ou de son organisme assureur, la CGSP est toujours là pour vous conseiller et vous accompagner dans les différentes démarches.

*Contribution de M<sup>rs</sup> Eliot Huisman et Romain Leloup, conseils de la CGSP-Bruxelles.*

*Jean-Pierre Knaepenbergh  
Secrétaire général de l'IRB*



## Préavis de grève

Camarades,

Ce jeudi 20 février, les organisations syndicales se sont réunies pour prendre connaissance des mandats reçus de leurs instances respectives.

En front commun, un préavis de grève a été déposé pour tout le secteur. Cependant, il est possible que dans certaines entreprises, des délégués de la CSC siègent encore dans des instances de concertation (CPPT ou CE). Dans ce cas-là, nous vous demandons qu'un délégué Gazelco siège comme témoin afin d'éviter d'éventuelles prises de décisions.

Veillez trouver le préavis de grève envoyé aujourd'hui aux fédérations patronales ainsi qu'au président de la Commission paritaire 326.

Fraternellement,

*Le Secrétariat fédéral Gazelco*

| CSC                              |                   | FGTB                 | CGSLB               |
|----------------------------------|-------------------|----------------------|---------------------|
| CSC Bâtiment-Industrie & Energie | CNE               | Gazelco              |                     |
| Rue de Trèves 31-33              | Avenue Schuman 18 | Place Fontainas 9-11 | Av. Poincaré 72 / 1 |
| 1040 Bruxelles                   | 1400 Nivelles     | 1000 Bruxelles       | 1070 Bruxelles      |

Monsieur Paul Goditiabois – responsable du département social Synergrid  
Monsieur Peter Lecomte – responsable du département social FEBEG  
Galerie Ravenstein 3  
1000 Bruxelles.

Monsieur Marc De Smet  
Président de la CP 326  
SFP ETCS  
Rue Ernest Blérot 1  
1070 Bruxelles.

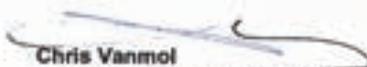
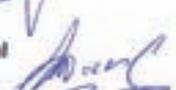
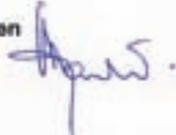
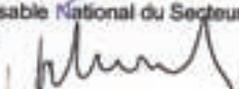
Bruxelles, le 20 février 2014.

**Préavis d'actions – grève y-compris.**

Suite à la déclaration patronale unilatérale concernant les départs anticipés dans le secteur et le démantèlement d'autres conventions collectives de travail ainsi que l'avancement très difficile des négociations, nos instances respectives ont décidé d'introduire un préavis d'actions – grève y-compris pour toutes les entreprises de la commission paritaire 326.

Ce préavis court du lundi 24 février 2014, 0 heures au dimanche 9 mars 2014 à 24 heures. Pendant cette période des actions spontanées peuvent se produire. De toute façon nous reprenons notre liberté d'action à partir du lundi 10 mars à 0 heures.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués,

|   |   |
|---|---|
| <br><b>Chris Vanmol</b><br>Responsable National du Secteur G&E<br>CSC bâtiment – industrie & énergie | <br><b>François Laurent</b><br>Secrétaire National<br>CSC bâtiment – industrie & énergie |
| <br><b>Jean-Raymond Demptinne</b><br>Secrétaire national<br>CNE                                      |   |
| <br><b>Didier Nicaise</b><br>Secrétaire Fédéral<br>Gazelco – CGSP                                    | <br><b>Jan Van Wijngaerden</b><br>Secrétaire Fédéral<br>Gazelco – CGSP                  |
| <br><b>Bart De Crock</b><br>Responsable National du Secteur<br>CGSLB                                 |   |



## Le sur la presse – Vision externe du secteur de l'énergie

### Crise de l'électricité en Europe : le bilan du CGSP et ses recommandations

Le CGSP (Commissariat général à la stratégie et à la prospective) est revenu dans un récent rapport sur la crise de l'électricité dans l'Union Européenne. Trois éléments ont été soulignés comme étant des limitations aux ambitions énergétiques de l'Union. Ces éléments sont la crise économique, l'augmentation de la part des ENR (énergies renouvelables) et le rebond du charbon.

#### Les conclusions du CGSP sur l'état énergétique de l'Europe

Le Commissariat a rappelé les deux grandes bases de la politique énergétique européenne : l'ouverture dans les années 1990 d'un marché de l'électricité intérieur et libéralisé, ainsi que le paquet climat-énergie de 2008. Mais la crise qui frappe l'économie depuis quelques années a depuis atteint la consommation électrique et de facto, les groupes énergétiques. Les prévisions des besoins en énergie se sont révélées fausses. Les foyers mais aussi les entreprises, plus particulièrement dans le secteur industriel, ont baissé leur consommation.

La production des énergies nouvelles a aussi sa responsabilité dans les difficultés du secteur de la production électrique en Europe. Le CGSP a insisté sur les particularités de la vente des ENR. Gérard Mestrallet, le PDG de GDF Suez explique la situation. Le marché des ENR est « une sorte de guichet ouvert avec, d'un côté, des tarifs de rachat attractifs et de l'autre un accès prioritaire au réseau, et tout cela quelles que soient la situation du marché et les lois de l'offre et de la demande ». En somme, en plus d'avoir un accès facilité au marché européen, ces ENR bénéficient d'un prix attractif grâce aux aides publiques. Les producteurs d'énergie à partir de gaz, comme GDF Suez en payent les conséquences : les centrales à gaz ferment les unes après les autres faute de compétitivité. Problème : elles assurent l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, une fonction que l'éolien ou le solaire ne peuvent remplir du fait de leur intermittence. **La sécurité de l'approvisionnement électrique est donc à terme menacée, selon le CGSP.**

De plus, le financement européen des énergies nouvelles qui a représenté en 2012 30 milliards d'Euros (dont 20 pour l'Allemagne), contribue à faire monter les prix pour le consommateur. Alors que le coût de l'électricité sur le marché de gros baisse du fait de la surcapacité des moyens de production, le soutien aux ENR fait monter la facture des consommateurs. En Allemagne, les prix pour le consommateur ont augmenté de 27 % depuis 2007 et ont doublé depuis 2003.

Le troisième élément souligné par le CGSP est le retour du charbon sur le marché européen. Alors que le rapport explique qu'il faut « considérer l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre comme le principal, sinon l'unique, objectif du prochain paquet climat-énergie » ; les forages de gaz de schiste outre-Atlantique ont fait chuter le prix du charbon, le combustible le plus émetteur de gaz à effet de serre que les Américains proposent à prix cassé aux membres de l'UE. L'arrêt du nucléaire allemand annoncé en mars 2011 par Angela Merkel a par exemple été accompagné en Allemagne par une augmentation de la production thermique à base de charbon (44 % de l'électricité allemande en 2013).

Les taxes sur le CO2 liées au marché des quotas ne sont actuellement pas assez élevées pour orienter les industriels vers une production plus sobre. Pour le CGSP, le prix de la tonne de CO2 doit passer d'une moyenne de 3 ou 4 euros à un prix compris entre 50 et 60 euros. La Commission européenne a proposé récemment une réforme du marché des quotas de CO2.

#### Les recommandations du CGSP pour l'avenir de l'énergie en Europe

Afin que l'Europe puisse réagir face à cette situation, le CGSP a proposé sept conseils pour aller dans le sens d'une nouvelle politique européenne :

- La réduction des gaz à effet de serre est le principal voir l'unique objectif (baisse de 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990). Le CGSP souhaite donc abandonner les objectifs portant sur la part des ENR et l'efficacité énergétique.
- Il faut reconsidérer les politiques de soutien aux ENR.
- Le marché du carbone doit être réformé.
- Il faut intégrer les pays européens non-membres au marché commun de l'électricité.
- La recherche doit se concentrer sur le développement des technologies innovantes.
- Les États doivent se réaffirmer dans le marché et la production énergétique dans leur pays.
- Les contrats à long terme doivent se développer dans le but de favoriser les projets à faible émission de carbone.

Le but est en fait d'établir un marché et une politique durable à l'échelle européenne en ce qui concerne l'électricité. Pour le CGSP, le marché des ENR va devoir être transformé afin d'abandonner l'actuel système d'achat à des tarifs avantageux pour tendre vers une intégration au marché basé sur un système de primes.

Il est intéressant de noter que le Commissariat ne maintient pas un but pour chaque état mais un objectif commun pour l'ensemble de l'Union.

Source : <http://lenergeek.com/>

Il est intéressant également de noter que d'éminents organismes tel que le CGSP, dans leurs recommandations, rejoignent notre organisation syndicale !

**Gazelco**, n'a de cesse de réclamer, de la part du Gouvernement belge, une réelle implication coordonnée dans les mouvements énergétiques nationaux, voisins et européens.

La seule réflexion menée actuellement est une réflexion belgo-belge qui vise à sortir de la spirale de subventionnement des ENR pour freiner, tant que possible, l'alourdissement des factures, tant des particuliers que des entreprises.

### **GDF Suez veut se réorganiser en Belgique et en France**

La société GDF Suez, maison-mère d'Electrabel, veut réorganiser ses services en France et en Belgique, avec l'objectif d'épargner 190 millions d'euros l'an prochain. L'information a été confirmée par un porte-parole de la société en Belgique, qui a toutefois précisé que le projet n'était qu'en phase de test.

Cinq ans après la fusion entre GDF et Suez, le groupe veut rationaliser ses « Centres de services partagés » en Belgique et en France. Les 30 centres, répartis en 40 endroits différents, seront regroupés à Paris, Bruxelles, Nantes et Lyon sur base de cinq départements : la comptabilité, les salaires, la logistique et l'immobilier, la vente et les services IT. Une sixième division « consultance » est également envisagée.

**Gazelco** partage avec les syndicats français une certaine inquiétude à propos de l'impact sur l'emploi qu'aurait une telle restructuration. Le Secrétaire général adjoint de GDF Suez, Olivier Biancarelli, a cependant garanti que les effectifs demeureront stables, bien que des variations soient possibles entre les différentes divisions. Des postes pourraient ainsi disparaître au sein de la comptabilité, alors que de nouveaux emplois seraient créés dans les services IT, ventes et consultance. Un porte-parole belge ajoute qu'il est possible que certaines personnes « changent de job ».

Les directeurs locaux perdront une partie importante de leurs compétences. Ils ne conserveront que la commercia-

lisation, la communication et les relations institutionnelles, à nouveau dans un souci d'économies. Selon certaines sources, cette perspective serait l'une des raisons ayant convaincu Sophie Dutordoir de quitter Electrabel.

Source : <http://www.7sur7.be/>

### **Provisions nucléaires : pas de droit de vote pour Electrabel**

La Commission de l'Économie de la Chambre a approuvé mardi à l'unanimité une proposition de loi du PS qui retire à Electrabel le droit de vote au sein de la Commission des provisions nucléaires. Les représentants de l'opérateur électrique siégeront avec une voix consultative.

La loi du 11 avril 2003 a institué un comité de suivi chargé de contrôler Synatom, la société détenue par Electrabel chargée, entre autres choses, de gérer les provisions constituées en vue du démantèlement des centrales nucléaires.

En 2007, sous l'impulsion de Marc Verwilghen, alors ministre de l'Économie, trois représentants de Synatom ont fait leur entrée dans ce comité, rebaptisé Commission des provisions nucléaires, avec voix délibérative.

Une telle représentation était contraire aux règles européennes, a rappelé l'auteur de la proposition de loi, Karine Lalieux. Elle a en outre débouché sur certains problèmes, notamment en 2011 quand le quorum n'a pas été atteint lors d'une réunion de la commission.

« *Synatom, entièrement détenu par Electrabel... et voter le montant du budget nécessaire pour démanteler efficacement les centrales nucléaires propriétés d'Electrabel, cela n'avait pas de sens* », a souligné Mme Lalieux.

Le texte simplifie en outre les modalités de financement du démantèlement des centrales nucléaires. Désormais, les montants nécessaires à ce démantèlement devront être disponibles dès la première demande faite par la commission des provisions nucléaires.

Source : <http://www.7sur7.be/>

### **Plus de 1 200 emplois perdus dans le secteur des énergies renouvelables**

*Le secteur des énergies renouvelables sort d'une mauvaise année en Belgique, avec 1 250 emplois perdus*, indique vendredi Agoria, la Fédération de l'industrie technologique.

« *Après des années de croissance, le secteur des énergies renouvelables a été confronté en 2013 à une série de fermetures d'entreprises et de pertes d'emplois* », constate Agoria dont les estimations font état de 15 700 emplois dans le secteur, contre 16 950 en 2012. Deux tiers des emplois sont localisés en

Flandre. C'est le secteur des panneaux photovoltaïques qui souffre le plus, avec la réduction des aides régionales. Le nombre d'emplois dans la filière serait ainsi passé de 3 300 en 2012 à 1 950 l'année passée.

La fermeture de la centrale d'Electrabel à Ruien a également réduit le nombre d'emploi, dans le secteur cette fois de la biomasse. Agoria souligne par contre la création d'emplois dans des filières comme l'éolien, les pompes

à chaleur ou du solaire. La fédération de l'industrie technologique estime que les énergies renouvelables pourraient connaître croissance et créations d'emplois. L'emploi pourrait ainsi atteindre les 25 500 unités si une politique de permis plus efficace était menée. Sans mesures, c'est surtout la croissance dans l'éolien qui est menacée, selon Agoria.

Source : <http://www.7sur7.be/>

*Michel Houart*

## Les Centres de services partagés ou CSP

Le Comité d'Entreprise européen de GDF-Suez a examiné les 13 novembre 2013 et 5 février 2014, le projet de création d'une direction des Services partagés ainsi que le regroupement de certains CSP.

Les Centres de services partagés sont déclinés dans les filières métiers suivantes :

- comptabilité ;
- ressources humaines ;
- achats ;
- immobilier-logistique ;
- informatique ;
- consulting.

Ces regroupements concernent actuellement la France, la Belgique et les Pays-Bas et seraient gérés par une nouvelle et seule direction des Services partagés.

Ce projet intègre un certain nombre de regroupements par entreprise tel que GDF SUEZ SA, Accis, Cofely ou par pays et la Belgique est concernée avec entre-autre :

- regroupement des CSP Finance au périmètre Belgique ; passage de 201 à 191 emplois ;
- regroupement des CSP Persis et RH en Belgique (Anvers et Namur seront regroupés à BXL) ; passage de 50 à 38 emplois ;
- pour l'informatique, harmoniser les périmètres France et Belgique ; passage de 598 emplois à une cible entre 750 et 900 emplois en réinternalisant des emplois sous-traitants ;
- immobilier-logistique deux entités une en France et une en Belgique ; en Belgique maintien des emplois actuels ;
- pour les CSP achat et consulting, il y a une prévision d'augmentation de l'emploi.

Les prévisions des légères augmentations d'emploi se feront certainement grâce à de la mobilité interne.

Pour les sites en perte d'effectifs, cela se traduira par un accroissement supplémentaire de la productivité et par un service moindre.

Les chiffres cités sont pour la période de 2013 à 2015, mais quid de 2018 ?

Les gains espérés sont de 180 M € à l'horizon 2015.

Le CEE n'a remis aucun avis (ni négatif, ni positif). La réorganisation ne pouvait donc commencer suivant la législation française et la restructuration de Persis Belgique déjà entamée a été dénoncée.

Un nouveau CEE extraordinaire aura lieu le 12 mars prochain.

Nous vous tiendrons évidemment informés sur ce dossier.

*Jean-Marc Pirotton*

En attente des nouveaux barèmes, nous rediffusions ceux du mois passé.

## BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

### BARÈME ANCIENS STATUTS

|          |                  | ANCIENNETÉ - ANCIENNETIT |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|----------|------------------|--------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----|--|--|--|--|--|--|--|--|
|          |                  | 0                        | 1        | 2        | 3        | 4        | 5        | 6        | 7        | 8        | 9        | 10       | 12       | 14       | 16       | 18       | 20       | 22       | 24       | 26       | 28       | 30       | 32  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1,394,27 |                  | 100                      | 104      | 108      | 112      | 116      | 120      | 123      | 126      | 129      | 132      | 135      | 138      | 141      | 144      | 147      | 150      | 152      | 154      | 156      | 158      | 160      | 162 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 01/2014  | 1,2105           | 3.468,05                 | 3.606,77 | 3.745,49 | 3.884,20 | 4.022,93 | 4.161,65 | 4.265,69 | 4.369,74 | 4.473,78 | 4.577,82 | 4.681,86 | 4.785,91 | 4.889,95 | 4.993,98 | 5.098,02 | 5.202,06 | 5.271,42 | 5.340,79 | 5.410,15 | 5.479,51 | 5.548,87 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          | TENSION SPANNING | 3.263,35                 | 3.383,49 | 3.513,62 | 3.643,76 | 3.773,89 | 3.904,03 | 4.001,62 | 4.099,23 | 4.196,83 | 4.294,43 | 4.392,03 | 4.489,64 | 4.587,23 | 4.684,83 | 4.782,43 | 4.880,03 | 4.945,10 | 5.010,16 | 5.075,24 | 5.140,30 | 5.205,37 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 3.055,18                 | 3.177,39 | 3.299,59 | 3.421,81 | 3.544,01 | 3.666,22 | 3.757,88 | 3.849,52 | 3.941,18 | 4.032,84 | 4.124,50 | 4.216,15 | 4.307,81 | 4.399,47 | 4.491,11 | 4.582,77 | 4.643,88 | 4.704,98 | 4.766,08 | 4.827,18 | 4.888,29 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 2.873,52                 | 2.988,46 | 3.103,41 | 3.218,34 | 3.333,28 | 3.448,23 | 3.534,43 | 3.620,64 | 3.706,84 | 3.793,05 | 3.879,25 | 3.965,46 | 4.051,66 | 4.137,88 | 4.224,08 | 4.310,29 | 4.367,75 | 4.425,22 | 4.482,70 | 4.540,16 | 4.597,64 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 2.708,37                 | 2.816,71 | 2.925,05 | 3.033,38 | 3.141,72 | 3.250,05 | 3.331,31 | 3.412,56 | 3.493,81 | 3.575,05 | 3.656,32 | 3.737,56 | 3.818,81 | 3.900,06 | 3.981,31 | 4.062,57 | 4.116,73 | 4.170,90 | 4.225,07 | 4.279,24 | 4.333,41 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 2.576,26                 | 2.679,31 | 2.782,36 | 2.885,41 | 2.988,46 | 3.091,51 | 3.168,80 | 3.246,09 | 3.323,38 | 3.400,67 | 3.477,95 | 3.555,24 | 3.632,53 | 3.709,82 | 3.787,11 | 3.864,39 | 3.915,92 | 3.967,44 | 4.018,97 | 4.070,49 | 4.122,02 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 2.477,18                 | 2.576,26 | 2.675,35 | 2.774,43 | 2.873,52 | 2.972,61 | 3.046,93 | 3.121,24 | 3.195,55 | 3.269,88 | 3.344,19 | 3.418,50 | 3.492,81 | 3.567,13 | 3.641,45 | 3.715,76 | 3.765,31 | 3.814,85 | 3.864,39 | 3.913,93 | 3.963,48 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 2.394,60                 | 2.490,39 | 2.586,17 | 2.681,96 | 2.777,73 | 2.873,52 | 2.945,36 | 3.017,20 | 3.089,04 | 3.160,87 | 3.232,71 | 3.304,56 | 3.376,39 | 3.448,23 | 3.520,06 | 3.591,90 | 3.639,79 | 3.687,69 | 3.735,58 | 3.783,47 | 3.831,37 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 2.312,03                 | 2.404,51 | 2.497,00 | 2.589,48 | 2.681,96 | 2.774,43 | 2.843,79 | 2.913,15 | 2.982,51 | 3.051,88 | 3.121,24 | 3.190,60 | 3.259,96 | 3.329,32 | 3.398,68 | 3.468,05 | 3.514,29 | 3.560,53 | 3.606,77 | 3.653,01 | 3.699,25 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 2.229,46                 | 2.318,64 | 2.407,82 | 2.497,00 | 2.586,17 | 2.675,35 | 2.742,23 | 2.809,11 | 2.876,00 | 2.942,88 | 3.009,76 | 3.076,66 | 3.143,54 | 3.210,42 | 3.277,30 | 3.344,19 | 3.388,77 | 3.433,37 | 3.477,95 | 3.522,54 | 3.567,13 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 2.146,88                 | 2.232,76 | 2.318,64 | 2.404,51 | 2.490,39 | 2.576,26 | 2.640,67 | 2.705,08 | 2.769,48 | 2.833,89 | 2.898,29 | 2.962,70 | 3.027,11 | 3.091,51 | 3.155,92 | 3.220,33 | 3.263,27 | 3.306,20 | 3.349,14 | 3.392,08 | 3.435,01 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 2.064,31                 | 2.146,88 | 2.229,46 | 2.312,03 | 2.394,60 | 2.477,18 | 2.539,11 | 2.601,04 | 2.662,97 | 2.724,90 | 2.786,83 | 2.848,75 | 2.910,68 | 2.972,61 | 3.034,54 | 3.096,47 | 3.137,75 | 3.179,04 | 3.220,33 | 3.261,61 | 3.302,90 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 1.981,73                 | 2.061,01 | 2.140,27 | 2.219,55 | 2.298,81 | 2.378,09 | 2.437,54 | 2.497,00 | 2.556,44 | 2.615,89 | 2.675,35 | 2.734,80 | 2.794,26 | 2.853,71 | 2.913,15 | 2.972,61 | 3.012,24 | 3.051,88 | 3.091,51 | 3.131,15 | 3.170,78 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 1.899,17                 | 1.975,14 | 2.051,10 | 2.127,07 | 2.203,04 | 2.279,00 | 2.335,97 | 2.392,95 | 2.449,93 | 2.506,90 | 2.563,88 | 2.620,85 | 2.677,82 | 2.734,80 | 2.791,78 | 2.848,75 | 2.886,73 | 2.924,71 | 2.962,70 | 3.000,68 | 3.038,67 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 1.651,45                 | 1.717,51 | 1.783,56 | 1.849,62 | 1.915,68 | 1.981,73 | 2.031,28 | 2.080,83 | 2.130,37 | 2.179,92 | 2.229,46 | 2.279,00 | 2.328,54 | 2.378,09 | 2.427,63 | 2.477,18 | 2.510,20 | 2.543,24 | 2.576,26 | 2.609,29 | 2.642,32 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |
|          |                  | 1.651,45                 | 1.717,51 | 1.783,56 | 1.849,62 | 1.915,68 | 1.981,73 | 2.031,28 | 2.080,83 | 2.130,37 | 2.179,92 | 2.229,46 | 2.279,00 | 2.328,54 | 2.378,09 | 2.427,63 | 2.477,18 | 2.510,20 | 2.543,24 | 2.576,26 | 2.609,29 | 2.642,32 |     |  |  |  |  |  |  |  |  |

SALAIRES INDEXÉS (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en euro  
 GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijke gezondheidsindex) Bedragen in euro

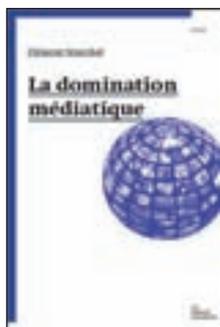
du forfait d'index ancien: 142,08

de vroegere indexforfait: 142,08



## À LIRE

### La domination médiatique



Le capitalisme, en tant que système social, ajoute la dépossession politique à la dépossession économique. Mais dans les régimes qui se veulent démocratiques, ces deux formes de dépossession sont accompagnées d'une troisième : la dépossession médiatique. C'est à cette condition que la dissémination de l'idéologie néolibérale, l'hégémonie culturelle, le contrôle de l'espace public, la définition de la réalité légitime sous forme d'actualité, d'un mot : le monopole du spectacle, reviennent constamment dans les mains des classes dominantes. Cette circulation autoritaire du discours s'appuie sur un dispositif médiatique particulier, les médias verticaux – télévision, radio, presse écrite – qui induisent un récepteur passif, séparé, et qui dans leur grande majorité appartiennent désormais au capital financier, dont ils sont à la fois le murmure et la filiale. La révolution numérique et la massification du Web social ont provoqué comme une dépression dans cette concentration du pouvoir discursif : ils permettent à la société de se médiatiser elle-même, ouvrent des latitudes à une information alternative, desserrent les frontières de l'espace public et encouragent de nouvelles formes de militantisme. Un ressaut démocratique, en somme. Sans se faire d'illusions sur les possibilités politiques offertes par le Web 2.0, il n'en demeure pas moins indispensable de défendre la neutralité du Net – libre accès au réseau et libre circulation des contenus – contre ses contempteurs acharnés, dont la riposte se fait chaque jour plus brutale. Bien qu'Internet reste relativement difficile à contrôler, il serait illusoire de penser que ses ressources internes suffiront : l'ensemble des droits « numériques » doivent être constitutionnalisés et la gestion des infrastructures de télécommunications revenir dans le giron des services publics. C'est là, aux yeux de l'auteur, l'une des conditions pour renouer avec la souveraineté populaire.

**Clément Sénéchal**, spécialiste des médias sociaux, a fait ses premières armes à Mediapart avant de devenir le Community Manager de Jean-Luc Mélenchon pendant la campagne présidentielle de 2012.

**Clément Sénéchal**, *La domination médiatique*, Éd. Les Prairies Ordinaires, Paris, février 2014, 200 p., 15 €.

### Éloge de l'autorité



Comment s'exerce l'autorité ? Nous osons poser des questions incorrectes, philosophiquement dangereuses, politiquement inquiétantes. Pourquoi obéir et à qui ? De quel droit et au nom de quoi, quelqu'un peut-il commander à un autre et l'obliger à accomplir ce qu'il ne veut pas nécessairement accomplir de son plein gré ? Nous souhaitons affronter le problème de l'autorité par le biais plus radical d'une interrogation iconoclaste et mortifiante à la fois : pourquoi y a-t-il des chefs ?

La philosophie, au travers de plusieurs matrices de croissance, de confiance, de croyance, en a conçu la raison politique, analysé l'effectivité, critiqué les fâcheuses déviations, pour fonder l'augmentation légitime des êtres humains et féconder leur puissance commune pour atteindre le meilleur. Mais elle a aussi, à l'inverse, participé à la pathologie du chef adulé et divinisé d'une déraison politique. Elle a elle-même été coupable d'une fascination dégradante, entretenant la flamme qui la brûlera. Malheur au peuple qui a besoin... de chefs. Reste à savoir s'il peut s'en passer et lesquels il lui faut, comment les former, comment les remplacer et les contrôler démocratiquement ?

**Robert Damien** est professeur émérite de philosophie politique et éthique (Paris Ouest Nanterre).

**Robert Damien**, *Éloge de l'autorité. Généalogie d'une (dé)raison politique*, Éd. Armand Colin, Paris, décembre 2013, 560 p., 29,90 €.



### La femme qui en savait vraiment trop

Septembre 1999, Stéphanie Gibaud est embauchée chez UBS (Union des banques suisses). Elle ne ménage pas sa peine pour organiser des événements à l'attention de clients et de ceux qui pourraient le devenir. Son employeur n'ouvre ses portes qu'aux personnes pesant plusieurs millions d'euros.

Juin 2008. Sa supérieure hiérarchique surgit dans son bureau. Celui du directeur général d'UBS vient d'être perquisitionné et l'on exige qu'elle efface de son disque dur tous les fichiers contenant le nom des clients et de leurs chargés d'affaires. Stéphanie Gibaud refuse.

Débute alors un vrai thriller entre un établissement bancaire et l'une de ses cadres qui n'accepte pas d'être complice quand elle se rend compte qu'UBS pourrait contribuer à l'évasion fiscale de Français fortunés vers la Suisse et, comme le souligne Antoine Peillon dans sa postface, « au blanchiment en bande organisée de fraude fiscale ». Son téléphone est placé sur écoute. Des enquêteurs lui donnent des rendez-vous secrets pour en savoir plus sur les méthodes d'UBS... La banque cherche à la pousser à la faute. Son ordinateur est piraté. Les fichiers convoités sont détruits avant de réapparaître, modifiés. Menaces, brimades, mise à l'écart, collègues dressés contre elle, tout est bon pour la détruire, et quand la dépression s'installe, on la fait passer pour folle. Un impitoyable harcèlement au travail.

**Stéphanie Gibaud**, spécialiste du marketing et de la communication, a travaillé à l'ambassade des États-Unis à Paris et au Racing Club de Lens avant de rejoindre UBS.

**Stéphanie Gibaud**, *La femme qui en savait vraiment trop*, *Les coulisses de l'évasion fiscale en Suisse*, Éd. Le Cherche-Midi, Paris, février 2014, 224 p., 17 €.

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Services publics : l'heure d'un choix de société
- 4 / Dossier • Au chômage comme au travail, ce gouvernement fabrique des pauvres
- 6 / Marche des Femmes • La Marche mondiale des Femmes
- 7 / Le mot qui pue • L'idéologie
- 8 / IRB • Accident du travail : les juges rappellent un principe important

### Infos GAZELCO

- 9 / Édito • Préavis de grève
- 10 / Le point sur la presse • Vision externe du secteur de l'énergie
- 12 / Les Centres de services partagés ou CSP
- 13 / Tableaux • Barèmes
- 15 / À lire

[www.gazelco.be](http://www.gazelco.be)

[www.cgsp-wallonne.be](http://www.cgsp-wallonne.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP

Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11